



Genève, le 8 janvier 2019  
Aux représentant-e-s des médias

## Communiqué de presse du département de la sécurité

### Essai des sirènes d'alarme à la population mercredi 6 février 2019

**Comme chaque premier mercredi du mois de février, les sirènes d'alarme à la population sont testées dans toute la Suisse. Cet essai se déroulera mercredi 6 février 2019 entre 13h30 et 15h30. A Genève, 116 sirènes fixes seront soumises à vérification, sous la coordination de l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM). La nouvelle application "Alertswiss" informe en permanence sur les situations d'urgence et les comportements à adopter.**

Lorsque des dangers menacent en Suisse, les populations concernées sont averties au moyen de sirènes d'alarme. Les essais annuels des sirènes, obligatoires, permettent de vérifier le bon fonctionnement des installations et de contrôler la couverture sonore du territoire. A l'intérieur de certains bâtiments accueillant un grand nombre de personnes, des alarmes supplémentaires s'enclenchent et des consignes sont diffusées aux occupants.

A Genève, 116 sirènes réparties sur le territoire seront expertisées. L'essai se déroulera mercredi 6 février 2019 entre 13h30 et 16h30.

Une alarme eau destinée aux habitants domiciliés en aval des barrages hydroélectriques de Verbois et de Chancy-Pougny sera testée lors du même exercice.

#### Les bons réflexes en cas d'alarme

Cette opération permet de rappeler le comportement à adopter en cas d'alarme générale réelle (son ondulant pendant une minute), hors essai:

- écouter la radio;
- fermer les portes et les fenêtres;
- informer les voisins;
- ne pas téléphoner (afin d'éviter une surcharge du réseau);
- à bord d'un véhicule : arrêter la ventilation, remonter les fenêtres et enclencher la radio;
- dans la rue : se rendre dans l'habitation, le centre d'activité, l'administration ou le commerce le plus proche.

Pour l'alarme eau (son continu de 20 secondes, renouvelé toutes les 10 secondes à 12 reprises), qui annonce un danger immédiat dans la zone inondable en aval d'un barrage, la population est invitée à quitter immédiatement le périmètre menacé. Les habitants des secteurs concernés sont préalablement informés sur l'alarme eau et sur les possibilités de fuir le danger.

Une nouvelle application, lancée par la Confédération et les cantons en 2018, vient compléter ce dispositif d'alarme. Alertswiss permet de recevoir, en cas d'événement ou de catastrophe, des informations ciblées des autorités, des messages d'alerte, voire une alarme générale, accompagnés de consignes de comportement à adopter. L'application, gratuite, est téléchargeable sur les plateformes usuelles.

*Pour toute information complémentaire: Mme Claire Walenda, cheffe de service, centre d'analyse des risques, office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires, DS, T. +41 22 546 58 80.*